

## Préfet de l'Aude

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande de Déclaration d'Intérêt Général pour des travaux de confortement de berges au droit d'enjeux habités sur les communes de Caunes-Minervois et Rieux-Minervois portée par le Syndicat Mixte Aude Centre.

Par arrêté préfectoral n° 20220003 du Préfet de l'Aude du 17 mai 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **14 juin 2022 au 13 juillet 2022** inclus.

#### Caractéristiques principales du projet :

Le projet relève des rubriques 3.1.4.0. et 3.1.5.0. du régime de la Déclaration du Code de l'environnement : Caunes-Minervois :

- Confortement rive gauche zone habitée et pont RD620 (40 ml)
- Création piste d'accès temporaires durant les travaux

#### Rieux-Minervois :

- Confortement enrochements amont pont de la Chapelle (80 ml)
- Confortement gabions et enrochements aval pont de la Chapelle (35 ml)
- Création piste d'accès temporaires durant les travaux.

L'opération projetée est susceptible de présenter un caractère général.

#### Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte Aude Centre – Zone Artisanale Coste Galiane – 11600 Conques-sur-Orbiel.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Isabelle **PERREE** – Coordinatrice GEMAPI secteur Aude centre  
Courriel : [isabelle.perree@smmar.fr](mailto:isabelle.perree@smmar.fr) – Tél. : 07 84 08 68 10.

#### Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Louis TRICOIRE, attaché principal d'administration DDTM en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 12 avril 2022 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

#### Déroulement de l'enquête :

Les communes de Caunes-Minervois et Rieux-Minervois sont concernées par la Déclaration d'Intérêt Général. La commune de **Caunes-Minervois est désignée siège de l'enquête.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairies de :

- **Caunes-Minervois** – 1, Place de la Mairie (11160)
- **Rieux-Minervois** – 4, place Général Bousquet - (11160)

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/digcaunesrieux/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/digcaunesrieux/>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Caunes-Minervois – 1, Place de la Mairie (11160).

#### **Observations et propositions du public :**

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé dans chacune des mairies ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [digrieuxcaunes@democratie-active.fr](mailto:digrieuxcaunes@democratie-active.fr) ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/digcaunesrieux/>
- ou envoyées par courrier à la mairie de Caunes Minervois – 1, Place de la Mairie – 11160 Caunes Minervois à l'attention de Monsieur Jean-Louis TRICOIRE, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

#### **Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairies de :

- |                           |                                  |                                   |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| • <u>Caunes-Minervois</u> | 1, Place de la Mairie (11160)    | le 14 juin 2022 de 14 h à 17 h    |
| • <u>Rieux-Minervois</u>  | 4, place Général-Bouquet (11160) | le 28 juin 2022 de 09 h à 12 h    |
| • <u>Caunes-Minervois</u> | 1, Place de la Mairie (11160)    | le 13 juillet 2022 de 14 h à 17 h |

#### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Caunes-Minervois et Rieux-Minervois ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/declaration-d-interet-general-dig-r2317.html>

#### **Décision prise à l'issue de l'enquête :**

Conformément aux dispositions de l'article R.214-95 du Code de l'environnement, le Préfet de l'Aude, est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général.